



Institut de Formation des Infirmier(e)s Puéricultrice(eur)s

École des spécialités du CHRU de Nancy



Livret d'accueil

L'Institut de Formation des Infirmier(e)s Puéricultrice(eur)s (IFIP) du CHRU de Nancy est un organisme de formation public accueillant des infirmier(e)s ou des sages-femmes déjà diplômés et souhaitant se spécialiser en puériculture. De ce fait l'institut offre une formation ayant pour finalité de permettre au futur professionnel d'assurer une prise en charge spécialisée et personnalisée de l'enfant et de sa famille dans le respect des règles éthiques et juridiques, au sein d'une équipe pluri professionnelle.

Les missions de l'IFIP sont régies par Arrêté du 23 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles.

Depuis la rentrée de septembre 2020, l'IFIP s'est engagée dans l'universitarisation de ses enseignements, en commun avec les écoles d'IADE et d'IBODE. L'expérimentation étant terminée, l'IFIP a fait le choix de continuer à organiser des enseignement communs avec les écoles d'IADE et d'IBODE.

L'école et son équipe se sont engagées dans une démarche d'amélioration de la qualité aussi bien dans les enseignements délivrés, dans l'accompagnement du suivi pédagogique, dans l'accompagnement du suivi de stage que dans la qualité de vie des étudiants.

SOMMAIRE

1. LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRUN)
2. LA FORMATION AU SEIN DU CHRU DE NANCY
 - a. Positionnement de l'IFIP dans l'environnement économique et social de la Région
 - b. Présentation de l'IFIP du CHRUN
 - c. Présentation de l'équipe
 - d. Le recrutement des étudiant(e)s puéricultrices
3. LA VIE PRATIQUE A L'IFIP
 - a. Présence en cours
 - b. Planification des enseignements
 - c. Les moyens pédagogiques
 - d. La communication
 - e. Les évaluations
 - f. Les stages
 - g. L'organisation de la promotion
 - h. Les représentants des étudiant(e)s
 - i. L'espace détente
 - j. La restauration
 - k. Le référent handicap
 - l. La prise en charge financière
 - m. L'accompagnement socio professionnel

1) LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRUN)

Centre Hospitalier Régional Universitaire de référence dans la région Grand Est, le CHRU de Nancy regroupe les Hôpitaux Urbains au centre de Nancy (Hôpital Central, Maternité, Centre Emile Gallé, Hôpital Saint-Julien, Centre Saint-Stanislas) et les Hôpitaux de Brabois à Vandœuvre-lès-Nancy (Hôpital d'Enfants, Institut Louis Mathieu, Bâtiment Philippe Canton, Bâtiment principal).



Il comporte 1712 lits, places et postes de dialyse.

Établissement public de santé fort de plus de 10 600 professionnels, le CHRU assure au quotidien des missions de soins de recours et de proximité, grâce à une expertise médicale pluridisciplinaire de qualité au service des patients à tous les âges de la vie.

Urgences adultes et enfants, cancérologie, neurologie, gynécologie et obstétrique, cardiologie, gériatrie, médecine interne, chirurgie digestive, ORL... Avec plus d'une quarantaine de spécialités médicales et chirurgicales, le CHRU de Nancy accueille chaque année 92 500 patients pour 687 000 consultations, 185 400 hospitalisations (dont la moitié en ambulatoire), 103 200 passages aux urgences et 2929 naissances. Il offre des terrains de stage très variés pour l'ensemble des étudiants des écoles hospitalières (chiffres 2024).

Acteur majeur de la recherche biomédicale doté de plateaux medicotechniques et chirurgicaux performants (blocs opératoires, imagerie, laboratoires, explorations fonctionnelles, pharmacie), le CHRU de Nancy contribue à la formation des professionnels de santé, engagés à tous les niveaux dans des actions de santé publique, de dépistage, de prévention et d'éducation à la santé.

2) LA FORMATION AU SEIN DU CHRU DE NANCY



Le CHRU de Nancy dispose de 10 instituts ou écoles :

- Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI),
- Institut de Formation des Manipulateurs en Electroradiologie Médicale (IFMEM),
- Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS),
- Ecole d'Infirmiers Anesthésistes diplômés d'Etat (EIADE),
- Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'Etat (EIBODE),
- Institut de Formation des Infirmier(e)s Puériculteur(trice)s (IFIP),
- Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture (IFAP),
- Institut Régional de Formation des Ambulanciers (IRFA) et d'auxiliaires ambulanciers,
- Centre d'Enseignement des Assistants de Régulation Médicale (CFARM)
- Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU)



Au sein de son campus, le CHRU de Nancy forme à toutes les professions paramédicales ainsi qu'aux soins d'urgence.

Une offre de formation dont bénéficient chaque année près de 5 000 personnes, et qui s'appuie sur des structures d'accueil adaptées et une pédagogie efficace et proche du terrain.

a. Positionnement de l'IFIP dans l'environnement économique et social de la Région

Le territoire de Nancy et de sa région présente les caractéristiques d'une grande agglomération. L'IFIP se situe au cœur de cette cité de 103 360 habitants. La métropole urbaine représente plus de 262 230 habitants.

Depuis les 20 communes de la métropole du Grand Nancy, les lignes de bus, le tramway permettent à faible coût aux étudiants de rejoindre l'IFIP et l'ensemble des lieux de stage sur la Métropole

La situation géographique de l'IFIP en centre-ville permet un accès facile en 30 mn à pieds à la gare TGV (1 h 30 de Paris) et au TER (circulation facilitée au sein des 4 départements lorrains). L'accès autoroutier est à proximité immédiate.



Nancy, ville au riche passé culturel, offre de nombreuses possibilités de distractions : musées, théâtres, orchestres, opéra national. Des festivals, tel un festival de jazz, sont organisés. Chaque étudiant peut ainsi trouver une occupation qui lui convient.

Nancy est également la 5^{ème} ville universitaire de France avec ses 47 000 étudiants dont 8500 étudiants étrangers. Un habitant sur 5 est un étudiant d'université ou de grande école.

b. Présentation de l'IFIP du CHRUN

40 IFIP sont regroupés au sein du Comité d'Entente des Écoles Préparant aux Métiers de l'Enfance (CEEPAME). L'un de ses objectifs est de « promouvoir une formation professionnelle de qualité dans les instituts préparant aux métiers de l'enfance ». Lors de réunions interrégionales, les équipes pédagogiques se retrouvent pour des travaux de réflexion autour de la formation et de la profession.

L'IFIP de Nancy est un des 4 instituts du Grand Est, ouvert depuis 1975, il est situé en Lorraine et est rattaché au CHRU de Nancy.

Son agrément est de 30 places par promotion, une rentrée se fait tous les ans au mois d'octobre.

Il est situé dans la Tour Marcel Brot (TMB) qui regroupe plusieurs instituts de formation. Le bâtiment est gardé 24/24h

Les salles de cours sont principalement situées au 4^{ème} étage et au sous-sol pour les salles de simulation et de travaux pratiques.

L'ensemble des locaux est mutualisé entre les différents instituts de formation présents sur la Tour Marcel Brot.

Plusieurs amphithéâtres peuvent accueillir simultanément les différentes promotions.

La Direction, les formateurs et le secrétariat sont au 6^{ème} étage et cohabitent avec les équipes des autres instituts de spécialités.

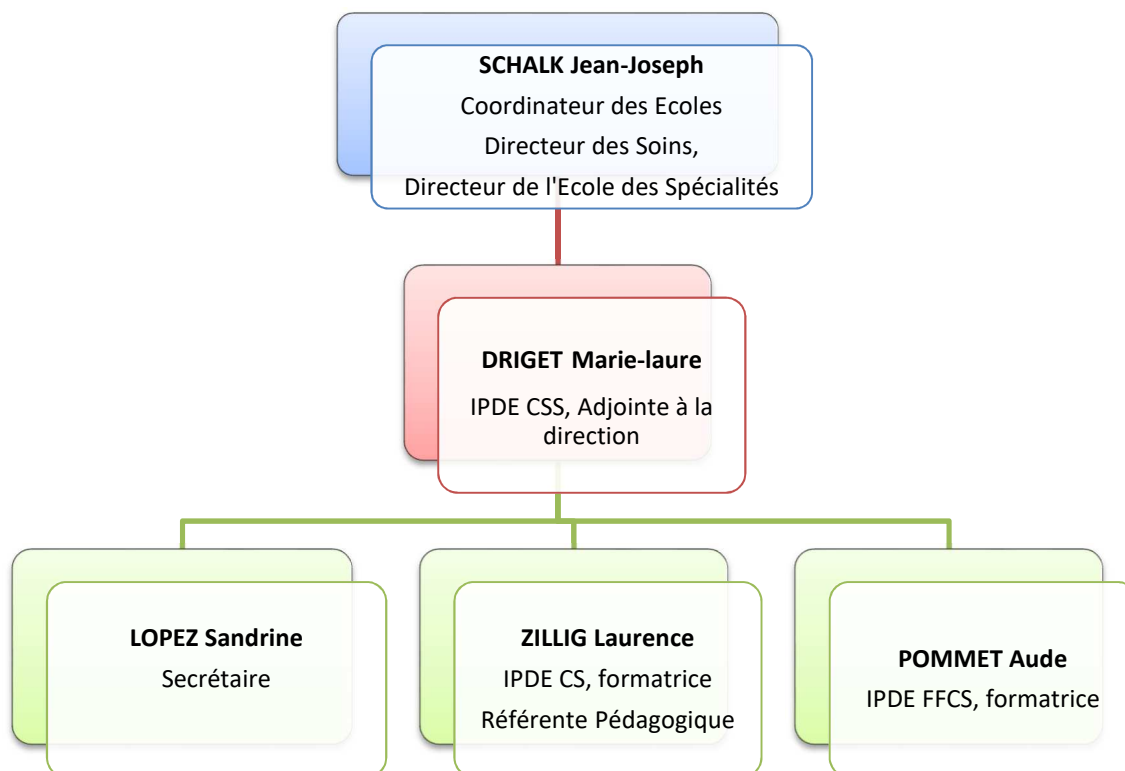
Les étages de la Tour Marcel Brot sont desservis par plusieurs ascenseurs.

Un parking arboré jouxte le bâtiment pour s'y garer.



c. Présentation de l'équipe

Elle est composée d'une directrice, d'une adjointe à la direction, d'une secrétaire et de 2 formatrices ayant exercé en tant que puéricultrices. Des professionnels des champs sanitaires, sociaux et éducatifs, des sociologues et psychologues prennent part à la formation en tant que vacataires.



d. Le recrutement des étudiant(e)s puéricultrices pour l'année de formation 2026/2027 :

- La promotion 2026/2027 compte 30 étudiants titulaires du diplôme d'Etat d'infirmière, issues de 13 IFSI.
- Les étudiant(e)s viennent tous de la Région Grand Est.
- La promotion se compose de 30 femmes, la moyenne d'âge est de 24 ans.
- L'expérience professionnelle en tant qu'infirmier(e) varie de 2 mois à 20 ans.
- Cette expérience est acquise auprès d'enfants pour 5 étudiant(e)s (expérience de 2 ans à 20 ans).

3) LA VIE PRATIQUE A L'IFIP

A l'Institut : Cf. Règlement intérieur : titre II chapitre 3

a. Présence en cours

Du Lundi au Vendredi : 9h à 17h

Pause déjeuner : de 12h30 à 13h30

Pauses demi-journée : 1 pause de 15 mn le matin ; 1 pause de 15mn l'après-midi, gérées par l'intervenant.

La présence lors de ces temps est obligatoire quelles que soient les modalités pédagogiques proposées.

Le classeur d'émargement est à signer à 9h et à 13h30.

La secrétaire assure la gestion de ce classeur.

Les attestations de présence sont signées chaque mois par la directrice, les envois aux employeurs sont à la charge des étudiant(e)s.

b. Planification des enseignements

Eléments apparaissant sur l'interface MyKomunoté (MyK) :

- o Dates et horaires
- o Thème de l'intervention
- o Nom de l'intervenant
- o UE concernée
- o Salle
- o Groupes d'étudiant(e)s : des documents complémentaires (composition des groupes, répartition dans les salles) peuvent y être associés
- o Informations complémentaires : installation particulière de la salle, matériel spécifique....

La planification d'une séquence entière de cours ne peut pas toujours être donnée ; parfois des enseignements sont à confirmer.

Toute modification est annoncée soit par oral soit par l'interface MyK.

L'élaboration de la planification des enseignements est complexe, construite à partir d'objectifs pédagogiques réfléchis en équipe pédagogique. Cependant la disponibilité des intervenants est prise en compte et la progression peut ne pas suivre celle envisagée par l'équipe pédagogique. Certains cours peuvent être annulés, reportés, les plages laissées libres dans un planning ne peuvent pas toujours être comblées, elles sont propices au travail personnel, la recherche en bibliothèque...

Lorsqu'un intervenant programmé n'est pas présent à l'heure indiquée, il est demandé aux étudiant(e)s de patienter 10 mn avant qu'un(e) délégué(e) de promotion prévienne la secrétaire ou une formatrice.

9/15

Toute demande spécifique sur la planification doit représenter la majorité de la promotion, elle est faite par les délégué(e)s de promotion à la formatrice référente de la planification des enseignements.

Les horaires ne sont pas négociables avec les intervenants, toute demande est à faire aux formatrices.

c. Les moyens pédagogiques

Au sous-sol :

- Salles de TP dont l'une plus spécifique avec du matériel de puériculture (S10) ;
- Salle informatique comprenant 30 postes (l'accès se fait sur demande auprès des formatrices).

Au RDC :

Centre de documentation comprenant des postes informatiques (cf. doc informatif).

Au 4^{ème} étage :

- Salle de cours spécifique à l'IFIP, salle GALLE (S406) ;
- Autres salles de cours appartenant aux autres écoles, utilisables le cas échéant pour des TD.

La décoration de la salle de cours IFIP est à l'initiative de la promotion (avec punaises uniquement). Cependant sont proscrits tous documents ou images affichant une connotation sexuelle, religieuse, xénophobe ou raciste.

Au 6^{ème} étage :

Salles pouvant servir le cas échéant pour des TD.

La salle 132 (1^{er} étage) est mise à disposition des étudiants souhaitant travailler le matin avant le début des cours.

Si vous souhaitez rester dans la salle de cours à la fin de la journée, vous devez signaler votre présence au niveau du PC sécurité situé au RDC.

Toutes les salles de cours sont équipées d'ordinateur et de vidéoprojecteur.

L'accès au wifi est transmis à tous les étudiants lors de la rentrée.

Une plateforme d'enseignement à distance (THEIA) permet l'accessibilité aux cours, aux plannings, aux évaluations durant l'année scolaire.

Les documents pédagogiques sont mis à disposition des étudiant(e)s et tendent à être dématérialisés : les fichiers sont déposés sur THEIA. L'équipe pédagogique a fait le choix de minimiser la distribution de documents papier.

Tous les documents papiers ou mis sur la plateforme THEIA sont la propriété intellectuelle de leurs auteurs et ne doivent pas être diffusés.

L'utilisation d'un ordinateur portable est autorisée pour la prise de notes lors des cours magistraux et lors des TD.

Néanmoins, il appartient à l'ensemble des étudiant(e)s de s'organiser pour la charge de leur batterie.

La présence d'ordinateurs ne doit pas être un élément perturbateur dans les échanges entre l'intervenant et les étudiant(e)s.

d. La communication

Les informations officielles concernant l'IFIP, ses formations continues, les éléments de la formation, les offres d'emploi sont délivrés via :

- La boîte mail nominative de l'école puericulture@chru-nancy.fr
- La plateforme d'enseignement à distance THEIA
- L'interface MyK
- Le site Campus du CHRU de Nancy – formation de puéricultrice
- Le panneau d'affichage dans les salles de cours

L'IFIP dispose de comptes Instagram et TikTok gérés par la chargée de communication des écoles et instituts

La prise des rendez-vous avec la Direction se fait par le secrétariat de l'école.

Les formatrices peuvent être jointes par mail ou par téléphone.

e. Les évaluations

Cf Tableau des évaluations Annexe 2 Projet pédagogique

f. Les stages

A l'IFIP, des temps sont consacrés à la formation par le stage.

Pour chaque stage effectué hors CHRUN, une convention de stage est établie entre le terrain de stage, l'IFIP et l'étudiant(e). Un exemplaire signé par les trois parties est remis à chaque étudiant(e).

Lors du premier stage, une pochette comprenant les documents liés au stage est remise à chaque étudiant(e).

Les étudiant(e)s doivent être à jour de leurs vaccinations au plus tard le jour de la première entrée en stage, faute de quoi, le départ en stage sera retardé ou annulé.

Une attestation d'honorabilité est exigée pour tout stage en établissement d'accueil du jeune enfant ou auprès d'enfants en situation de handicap. Elle est à demander sur le site <https://honorabilite.social.gouv.fr/> (un délai d'environ 15 jours est à prévoir entre la demande et la réception du document) et à fournir directement à la direction du terrain de stage avant le début de celui-ci.

g. L'organisation de la promotion

Dès la rentrée, des étudiant(e)s volontaires sont nommées pour assurer certain(e)s missions liées à l'organisation de la formation à l'IFIP :

- Les espaces et le matériel pédagogiques ;
- L'espace détente ;
- L'accueil des intervenants...

Modalités de mise en place de l'organisation par la promotion :

Les étudiant(e)s prennent connaissance des modalités de fonctionnement déterminées par l'IFIP, s'organisent et nomment :

- **2 responsables du matériel audiovisuel et informatique** dont les missions sont :
 - Veiller au bon fonctionnement du matériel et signaler tout problème aux formatrices ou à la secrétaire ;
 - Assurer l'installation du matériel nécessaire aux intervenants et aux formatrices (Vérifier régulièrement l'état des feutres, de l'effaceur et l'état de propreté du tableau) ;
 - Demander les fournitures nécessaires à une formatrice ou à la secrétaire ;
 - En fin de journée, s'assurer que l'ordinateur et appareils sont éteints.
- **2 responsables par semaine de l'accueil des intervenants** (cf. tableau) dont les missions sont :
 - Accueillir physiquement les intervenants ;
 - Informer les intervenants sur le lieu de présence des formatrices, les horaires de cours / de repas ;
 - Récupérer les supports et les transmettre aux formatrices à la fin de chaque semaine afin qu'elles les déposent sur la plateforme THEIA ;
 - S'assurer que toutes les chaises sont remontées sur les tables en fonction des consignes affichées dans la salle ;
 - Rédiger les plans des cours sous format informatique (maquette disponible sur THEIA) ;
 - Communiquer les plans de cours à la formatrice référente.

h. Les représentants des étudiant(e)s

Élus par les étudiant(e)s de la promotion : deux titulaires et deux suppléants.

Représentent la promotion :

- Au sein de l'institut pour ce qui concerne **les aspects collectifs** de demandes spécifiques (besoins, problèmes, questions diverses) ou de propositions, elles font le lien entre la promotion des élèves auxiliaires de puériculture et l'équipe pédagogique ;
- Ils peuvent contribuer à la gestion de conflits ou de crise en collaboration avec les formatrices sous la responsabilité de la direction ;
- Dans le cadre des temps d'informations prévus par la directrice ;
- Dans le cadre d'échanges avec les déléguées de la promotion des élèves auxiliaires de puériculture en vue de projets communs ;
- Dans le cadre du Conseil Technique comme membre élu ;
- Dans le cadre du Conseil de discipline par tirage au sort ;
- Dans le cadre du Conseil de Vie Etudiants où ils seront systématiquement invités.

L'équipe pédagogique et la secrétaire pourront leur confier des responsabilités spécifiques en fonction des situations rencontrées au cours la formation.

Calendrier des élections des représentants des étudiant(e)s :

- Date limite dépôt des candidatures : vendredi 30 octobre 2026 à 17h ;
- Inscription sur liste ;
- Campagne : du lundi 2 novembre au mardi 10 novembre 2026 ;
- Vote : **mardi 10 novembre 2026 à 13h30** ;
- Jour du scrutin : besoin de deux assesseurs (vérification du bon déroulé et comptage des voix, report des résultats) ;
- Mode de scrutin : vote par bulletin secret remis par l'IFIP ;

A l'issue du vote, 4 étudiant(e)s sont élus : les 2 ayant le plus de voix en tant que titulaires, les 2 autres en tant que suppléants.

i. La déclaration des événements indésirables

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la formation et de la vie étudiante, les étudiants sont invités à déclarer tous événements sources de dysfonctionnements au sein de l'institut. Un QR Code est affiché dans les salles de cours et sur la plateforme THEIA.

j. L'espace détente

L'espace détente est destiné aux étudiant(e)s puériculteur(trice)s, lors des pauses, avant le début des cours. Ils(elles) peuvent s'y retrouver autour d'un café, de boissons, lire...

Ce lieu est commun à l'ensemble des écoles du 4^{ème} étage.

Du mobilier et du matériel sont mis à disposition des étudiant(e)s des différentes écoles.

Un bahut fermant à clef est réservé à l'IFIP.

L'espace est placé sous la responsabilité des utilisateurs.
L'entretien est journalier (table, vaisselle) et effectué par les étudiant(e)s.

Les appareils électriques sont débranchés chaque soir.

**Chaque utilisateur est responsable
individuellement et collectivement de l'espace détente, de son utilisation, son
rangement et son entretien**

k. La restauration

Au RDC, le self est accessible à des plages horaires spécifiques pour les différents instituts (12h30-13h30 pour l'IFIP). Un distributeur de boissons et d'encas est disponible au RDC et au 3^{ème} étage. Une fontaine à eau est à votre disposition au 2^{ème} étage.

Au 4^{ème} étage, une salle de détente est équipée de réfrigérateurs, de four micro- ondes, de cafetières et bouilloires permettant de se restaurer sur place.

Des commerces et des lieux de restauration rapide existent à proximité.

l. Le référent handicap

Pour répondre aux besoins et attentes des étudiant(e)s en situation de handicap, un ou plusieurs référents « handicap » ont été nommés au sein de chaque école ou institut.

Leurs missions sont précisées dans une fiche de poste interne consultable sur le site « campus ».

Ils sont présentés aux étudiant(e)s dans les premiers jours de la formation.

Pour l'IFIP, il s'agit de Mme Driget joignable au 03.83.85.80.72 ou par mail m.driget@chru-nancy.fr

L'ensemble des locaux des écoles et instituts présents au sein de la tour Marcel Brot sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

m. La prise en charge financière

Elle est possible, pour certain(e)s étudiant(e)s, par différents organismes : Région Grand Est, Transition Pro, ANFH, employeurs...

n. L'accompagnement socio professionnel

Comme tous les étudiants des écoles du CHRU de Nancy, les étudiant(e)s de l'IFIP ont accès au service d'accompagnement et de soutien (service social, accompagnement professionnel, psychologue ...) afin de les accompagner lors de difficultés de vie.

Il permet d'envisager des solutions administratives et/ou sociales, voire des aménagements d'études possibles dans un contexte de difficultés temporaires ou plus pérennes.

Le service est joignable au 03.83.85.24.92.

o. L'accès aux épiceries solidaires

En tant qu'étudiant(e) de l'IFIP, vous avez accès aux épiceries solidaires organisées par la Fédération des Etudiants de Lorraine (cf affiche dans la salle de cours).